



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 060-216006619-20261005-2026_66-DE

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,

Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoint au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN (*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) - Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme CADET*)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRE GÉNÉRALE

2026-66 Enregistrement au Système National d'Enregistrement

La loi ALUR du 24 mars 2014, prévoit la mise en place d'un Système National d'Enregistrement de la demande en logement social. Cette réforme a pour objet de simplifier et unifier les démarches des demandeurs de logements locatifs sociaux et d'améliorer le suivi.

Devenir guichet enregistreur permettrait à la Commune de pérenniser cette mission d'accueil et d'accompagnement. La Commune pourrait avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logements sur son territoire, quel que soit le lieu d'enregistrement et ainsi permettre de mieux connaître les caractéristiques de la demande locative sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **SOLLICITE** le droit de devenir guichet-enregistreur pour les demandes de logements locatifs sociaux au Système National d'Enregistrement auprès de la Sous-Préfecture de Senlis.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout autre document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

